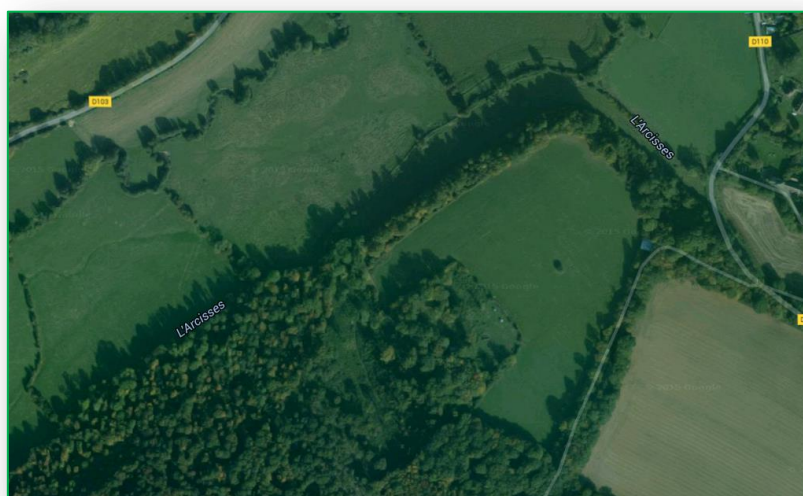




VILLE DE NOGENT-LE-ROTROU
44 rue Vilette Gâté
28 400 NOGENT-LE-ROTROU

Interlocuteur : Christian ROUSSELET
Tél : 02 37 29 68 53 / 06 11 03 43 86
Mail : christianrousselet@ville-nogent-le-rotrou.fr

Mise à jour du dossier de DUP des périmètres
de protection
et
Etude d'impact
Captage des Sources d'Arcisses
Brunelles (28)



Offre technique et financière
Référence ID150451 du 23/07/2015

Certification de service des prestataires
dans le domaine des sites et sols pollués



www.lne.fr

Votre interlocuteur : Bastien DÈCLE	Rédacteur :	Vérificateur :
Tél : 01 69 74 28 05 - Portable : 06 34 23 02 48 Mail : bastien.decle@iddea-ingenierie.fr	Bastien DÈCLE	Stéphane SABATIER



Sommaire

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	4
2. OFFRE TECHNIQUE	5
2.1. MISE A JOUR DU DOSSIER DE DUP DES PERIMETRES DE PROTECTION DES SOURCES DE L'ARCISSES.....	5
2.2. ETUDE D'IMPACT DU CAPTAGE DES SOURCES D'ARCISSES	5
2.2.1. <i>Une description du projet</i>	5
2.2.2. <i>Une analyse de l'état initial</i>	6
2.2.3. <i>Analyse des effets du projet</i>	6
2.2.4. <i>Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus</i>	7
2.2.5. <i>Les solutions de substitution</i>	7
2.2.6. <i>Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme</i>	7
2.2.7. <i>Mesures de prévention retenues par le pétitionnaire</i>	7
2.2.8. <i>Présentation des méthodes</i>	8
2.2.9. <i>Difficultés éventuelles</i>	9
2.2.10. <i>Auteurs de l'étude d'impact</i>	9
2.2.11. <i>Résumé non technique</i>	9
2.2.12. <i>Collecte des données</i>	9
2.3. MODALITES DE REALISATION.....	10
2.3.1. <i>Moyens humains - Equipe projet</i>	10
2.3.2. <i>Planning</i>	10
3. NOS ATOUTS ET NOS ENGAGEMENTS	11
3.1. PRESENTATION D'IDDEA	11
3.2. HYGIENE, SECURITE, TRAÇABILITE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	11
3.3. QUALITE & ENGAGEMENTS	12
4. DONNEES ADMINISTRATIVES	13
4.1. ACCES A NOS DONNEES ADMINISTRATIVES.....	13
4.2. CARTE D'IDENTITE D'IDDEA	13
4.3. ASSURANCES ET GARANTIES	13
4.4. REFERENCES ET CERTIFICATS DE CAPACITE	14
5. OFFRE FINANCIERE.....	15
5.1. PRIX.....	15
5.2. CONDITIONS DE REGLEMENT.....	15
5.3. NATURE DES PRIX - VALIDITE.....	15

Liste des figures

Figure 1 : Organigramme de l'équipe de projet 10

Liste des annexes

Annexe 1 : CV de l'équipe de projet
Annexe 2 : Conditions générales de vente

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Mise à jour du dossier de DUP des périmètres de protection

La principale ressource en eau potable de la Ville de Nogent-le-Rotrou (28) est constituée des Sources de l'Arcisses, implantées sur la commune de Brunelles (28), présentant un débit gravitaire d'environ 140 m³/h.

Dans le cadre de l'établissement des périmètres de protection de ce captage, les Sources de l'Arcisses ont fait l'objet d'un dossier de demande de DUP au titre du Code de la Santé Publique (art. L.1321-2, périmètres de protection), du Code de l'Environnement (art. L.215-13, dérivation des eaux) et conformément aux dispositions du Code de l'expropriation (art L.11-1 à L.11-3 et R. 11-1 à R11-14), rapport IDDEA référencé IC080092 version B en date du 10/03/2013. Ce document est basé sur le rapport de l'hydrogéologue agréé (Rapport de monsieur ROUX de mai 2009) ayant proposé la définition d'un périmètre immédiat (PPI), d'un périmètre de protection rapproché (composé de deux emprises : PPRA et PPRB) et d'un périmètre de protection éloigné (PPE).

Sur la base de nouveaux éléments techniques (données analytiques de la qualité des eaux souterraines) et de l'avis hydrogéologique complémentaire de monsieur CHIGOT en mai 2015, ce dossier de DUP des Sources de l'Arcisses doit être mis à jour.

Etude d'impact

Suite au décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements et conformément à l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, suivant l'alinéa 14 de cette annexe, les dispositifs de captage sont maintenant soumis à une étude d'impact. Ainsi, la commune de Nogent-le-Rotrou doit réaliser cette étude d'impact pour le captage des sources d'Arcisses.

Ainsi, vous souhaitez disposer :

- ✚ D'une mise à jour du dossier de DUP des périmètres de protection du captage des sources d'Arcisses ;
- ✚ D'un dossier d'étude d'impact du captage des sources d'Arcisses.

Pour répondre à ces objectifs vous avez sollicité IDDEA pour vous établir une offre technique et financière. La présente offre a pour objectifs de :

- ✚ définir les conditions techniques et financières d'intervention pour répondre aux attentes de la Ville de Nogent-le-Rotrou,
- ✚ présenter les moyens humains et techniques qui seront mis en œuvre pour mener à bien la mission,
- ✚ présenter la société IDDEA.

2. OFFRE TECHNIQUE

2.1. Mise à jour du dossier de DUP des périmètres de protection des Sources de l'Arcisses

La mise à jour du dossier IC080092 version B en date du 10/03/2013 portera sur :

- La prise en compte des prescriptions complémentaires faites par l'hydrogéologue agréé CHIGOT, ainsi que l'intégration de l'estimation des coûts de mise en conformité ;
- La prise en compte de l'indemnité liée à l'interdiction d'irrigation (à fournir par la Chambre d'Agriculture) ;
- La présentation sous forme de tableau synthétique de l'ensemble des travaux de mise en conformité ;
- La prise en compte des remarques de l'ARS (mail du 24/10/2012 envoyé à la DDT).

2.2. Etude d'impact du captage des Sources d'Arcisses

Le dossier technique qui sera élaboré présentera notamment les éléments suivants :

Le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.

L'étude d'impact présente :

2.2.1. Une description du projet

Spécifiquement, concernant le captage des sources d'Arcisses, il s'agit d'une installation existante, pas d'un projet. La phase de travaux d'aménagement ne sera ainsi pas abordée.

Nous décrivons donc les installations existantes.

Pour information ci-dessous la description du contenu de cet item attendu classiquement :

*Une description du projet comportant des informations relatives à sa conception et à ses dimensions, y compris, en particulier, une description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet et des exigences techniques en matière d'utilisation du sol lors des phases de construction et de fonctionnement et, le cas échéant, une description des principales caractéristiques des procédés de stockage, d'approvisionnement notamment mis en œuvre pendant la phase de construction puis opérationnelle du projet, telles que la nature et la quantité des matériaux utilisés, l'estimation des types et des quantités des résidus et des émissions attendus résultant du fonctionnement du projet proposé. **Toutes ces données (descriptifs, plans, figures, surfaces, mode d'évacuation et de traitement des***

eaux pluviales, gestion du trafic, justificatifs du projet,...) seront collectées auprès du porteur du projet de façon à pouvoir rédiger ce chapitre et avoir des éléments de réponse pour la rédaction des impacts et des incidences.

2.2.2. Une analyse de l'état initial

Une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, portant notamment sur la population, la faune et la flore, les habitats naturels, les sites et paysages, les biens matériels, les continuités écologiques telles que définies par l'article L. 371-1, les équilibres biologiques, les facteurs climatiques, le patrimoine culturel et archéologique, le sol, l'eau, l'air, le bruit, les espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, ainsi que les interrelations entre ces éléments.

Considérant là encore l'existence effective des installations la description de l'état initial proposé par IDDEA abordera :

- le milieu physique : relief, morphologie, hydrologie, contexte géologique, hydrogéologie, caractéristiques des sols et les contraintes associées (par exemple la protection de la nappe, les périmètres de protection des captages AEP existants), les espaces naturels agricoles et forestiers ou de loisir. Les données relatives au SDAGE ou au SAGE seront indiquées afin de pouvoir justifier de la compatibilité du captage avec ces schémas directeurs,
- le contexte climatique, l'air, sur la base des données existantes sur la région de Nogent-le-Rotrou ou la plus proche.
- La situation du site au regard de la gestion des eaux de surfaces et des effluents au droit du site,
- le milieu biologique : végétation, faune, flore, contexte paysager, inventaire ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, les continuités écologiques, par un recensement des zonages réglementaires existants.
- l'urbanisme, la situation cadastrale et les servitudes réglementaires, l'agriculture : productions, structures agricoles et chemin d'exploitation,
- les données socio-économiques, les loisirs, la population, la zone d'activité,
- le trafic, les dessertes et la sécurité routière,
- le patrimoine (sites inscrits, sites classés),
- les réseaux existants à proximité ou sur la zone : réseaux des eaux usées, des eaux pluviales, Alimentation en Eau Potable (réseau AEP) et en eau incendie, réseau des fluides (Gaz, Electricité) et autres réseaux (Télécom, fibre optique etc.),

2.2.3. Analyse des effets du projet

Le 3^{ème} chapitre de l'étude d'impact est une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur l'environnement, en particulier sur les éléments énumérés sur l'état initial.

Chaque aspect environnemental listé dans l'état initial sera commenté. Les effets du projet seront retranscrits :

- ↺ Négatifs et positifs,
- ↺ Directs et indirects,
- ↺ Temporaires et permanents,
- ↺ A court, moyen et long terme.

Particulièrement concernant le captage des sources d'Arcisses ce chapitre traitera des incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, du fonctionnement des ouvrages, de la nature, et compte tenu des variations saisonnières et climatiques.

2.2.4. Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus

Une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;
- -ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté au titre des articles R. 214-6 à R. 214-31 mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage ;

Les bases de données utilisées pour recenser ces projets seront les sites internet de l'Etat du département d'Eure-et-Loir pour les projets autorisés au titre de la loi sur l'Eau et le site internet de l'Autorité Environnementale pour les autres.

2.2.5. Les solutions de substitution

Une esquisse des principales solutions de substitution examinées par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage et les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet présenté a été retenu.

2.2.6. Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme

Les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le document d'urbanisme opposable, ainsi que, si nécessaire, son articulation avec les plans, schémas et programmes mentionnés à l'article R. 122-17.

2.2.7. Mesures de prévention retenues par le pétitionnaire

Les mesures prévues par le pétitionnaire ou le maître de l'ouvrage pour :

- ↺ éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

- ↳ compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

Ce chapitre abordera, au regard des impacts restants (malgré les éléments pris en compte dans la démarche environnementale), les mesures nécessaires pour limiter ou contrôler les effets résiduels.

S'il s'avère qu'il n'y a aucun effet résiduel et que le projet intègre dans sa conception tout ce qui peut être fait pour limiter les impacts, les raisons seront détaillées et justifiées.

2.2.8. Présentation des méthodes

Une présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial visé au 2.2.2 et évaluer les effets du projet sur l'environnement et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré.

Dans ce chapitre IDDEA prévoit de présenter les sources des données collectées, d'expliquer la méthode d'évaluation des impacts de manière globale ou détaillées selon les aspects environnementaux et le périmètre pris en compte pour chaque aspect.

2.2.9. Difficultés éventuelles

Une description des difficultés éventuelles, de nature technique ou scientifique, rencontrées pour réaliser cette étude sera intégrée.

2.2.10. Auteurs de l'étude d'impact

Les noms et qualités précises et complètes du ou des auteurs de l'étude d'impact et des études qui ont contribué à sa réalisation (étude spécifique, sous-traitant pour cette mission) seront précisés.

2.2.11. Résumé non technique

Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude, celle-ci est précédée d'un résumé non technique des informations contenues dans l'étude d'impact (projet, état initial, impacts, ...). IDDEA prévoit d'insérer ce résumé non technique en début de l'étude d'impact.

2.2.12. Collecte des données

Les sources d'information qui pourront être consultées sont :

- ↳ Tout document en votre possession concernant le projet (plans et surfaces, t, les études ayant permis les dimensionnements des ouvrages tels que les réseaux,
- ↳ les bases de données de l'administration,
- ↳ les bases de données réglementaires,
- ↳ les sites internet de la DREAL (et de l'Autorité Environnementale), du BRGM, géoportail, Aida de l'INERIS, ...

Nous prévoyons de réaliser une visite de site au démarrage de l'étude afin de visualiser le contexte de la zone : environnement général, état des lieux, vérification des accès). L'accès au site devra nous être autorisé. Lors de cette visite les données administratives pourront être collectées.

Un exemplaire papier pourra à votre demande vous être remis.

2.3. Modalités de réalisation

2.3.1. Moyens humains - Equipe projet

La prestation sera réalisée depuis notre implantation de Palaiseau (91).

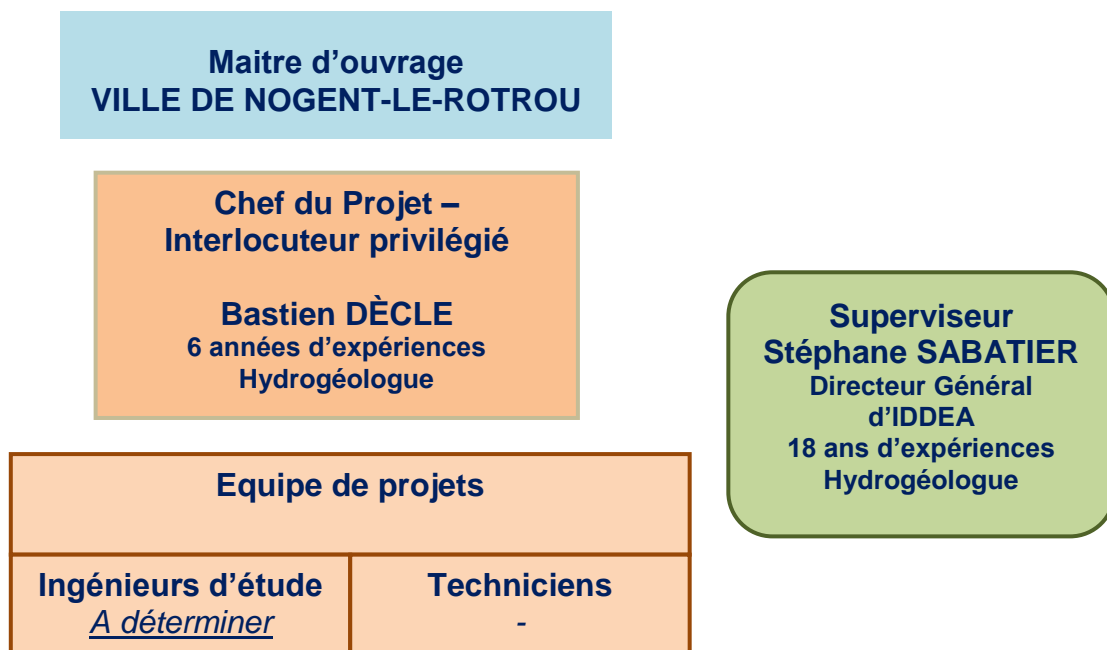


Figure 1 : Organigramme de l'équipe de projet

Le responsable de projet sera Bastien DÈCLE (Ingénieur de projets à Palaiseau)
Il sera votre interlocuteur privilégié et vous accompagnera tout au long du projet.

Les CV des membres de l'équipe de projet vous sont fournis en Annexe 1.

L'équipe de projet est donnée à titre indicatif et pourrait être modifiée à compétence équivalente en cours d'étude. Dans ce cas, vous seriez informé de ces modifications.

2.3.2. Planning

Nous sommes en mesure de vous remettre le dossier technique dans un délai de 2 semaines à compter de la réception de la commande et des éléments techniques attendus de votre part.

3. NOS ATOUTS ET NOS ENGAGEMENTS

3.1. Présentation d'IDDEA

IDDEA est une société de conseils et d'ingénierie en environnement créée en 2007, au sein du groupe indépendant JEI. IDDEA compte aujourd'hui une trentaine de collaborateurs formant une équipe pluridisciplinaire d'ingénieurs expérimentés et reconnus par la profession :

- ↪ Environnementalistes, spécialistes sites et sols pollués, suivis de travaux, gestion de dossiers techniques et administratifs,
- ↪ Docteur en pharmacie spécialiste en risques sanitaires industriels et sites et sols pollués,
- ↪ Chimistes spécialistes en sites et sols pollués, diagnostic, conception de solution de remédiation,
- ↪ Hydrogéologues et hydraulicien, spécialistes en hydrogéologie (connaissance, exploitation et protection de la ressource en eau), gestion des eaux pluviales et superficielles, loi sur l'eau et aménagements hydrauliques.

L'expertise, l'humanisme et la confiance sont nos valeurs.

Notre structure à taille humaine permet une forte implication et motivation des collaborateurs, facilite le travail en équipe et les prises de décisions rapides (circuit court).

3.2. Hygiène, sécurité, traçabilité et protection de l'environnement

Tous les établissements d'IDDEA, Olivet, Palaiseau, Rouen et Nantes possèdent l'agrément (Guide d'Engagement Hygiène Sécurité Environnement **GEHSE**) pour la période 2014-2017.

Dans le cadre de notre politique hygiène/sécurité/environnement, nous nous engageons à respecter la réglementation en vigueur en matière sociale et environnementale.

Nos prestations seront réalisées dans le respect de l'environnement (tenue de la propreté du chantier, remise en état des zones de forages, élimination et traçabilité des déchets de chantier, gestion des effluents liquides et des nuisances diverses).

A votre demande, un Plan d'Assurance Environnement (PAE) décrivant les dispositions prises en matière de management de l'environnement par la société IDDEA pour l'exécution de la prestation pourra être réalisé et est chiffré pour mémoire dans le bordereau de prix unitaire au paragraphe 5. Un exemple de PAE est disponible sur le serveur externe FTP <http://217.109.28.1089:450/quix/> ou <ftp://217.109.28.189>, via les login et mot de passe indiqués au paragraphe 4.1.

3.3. Qualité & engagements

Afin de garantir la qualité de nos prestations, IDDEA a mis en place, sur chacune de ses implantations, une organisation et un contrôle qualité interne basés sur la traçabilité des documents, l'assurance d'une veille dans nos domaines de compétences, la formation continue de nos salariés, le contrôle permanent de nos sous-traitants. Dans le cadre de notre mission, nous nous engageons à assurer un contrôle qualité interne depuis le stade de l'offre jusqu'à la remise du rapport.

Dans le cadre de nos prestations, IDDEA s'engage à :

- ↻ Réaliser nos missions dans votre intérêt et dans le strict respect de la déontologie,
- ↻ Souscrire, sur demande, à une assurance complémentaire au cas où les risques dépassent les montants garantis par nos contrats d'assurance,
- ↻ Dédier des moyens humains et matériels spécifiquement adaptés à la problématique,
- ↻ Travailler selon les règles de l'art et dans le respect des normes et réglementations en vigueur,
- ↻ Respecter une totale confidentialité vis-à-vis des documents et informations communiqués dans le cadre de notre mission,
- ↻ Eviter tout lien juridique, capitalistique ou commercial vis-à-vis de tiers pouvant nuire à la bonne réalisation de la présente mission (dans le cas contraire nous vous en informerions au préalable). Aujourd'hui IDDEA est une filiale à 100% du groupe JEI qui est complètement indépendant.

Pour la bonne réalisation de notre mission, vous voudrez bien nous communiquer l'ensemble des documents en votre possession nécessaires à l'étude :

- **Derniers résultats d'analyses et chroniques en nitrates et pesticides pour les Sources de l'Arcisses ;**
- **Tout élément technique ou administratif qui pourra s'avérer nécessaire l'élaboration des dossiers (éléments à venir de la part de la Chambre d'Agriculture, par exemple).**

4. DONNEES ADMINISTRATIVES

4.1. Accès à nos données administratives

Via l'accès à un serveur externe FTP (<http://217.109.28.1089:450/quix/> ou <ftp://217.109.28.189>) IDDEA met à disposition de ces clients les pièces administratives suivantes :

- ✚ KBIS ;
- ✚ Attestations URSSAF ;
- ✚ Attestations d'assurances ;
- ✚ Charte de déontologie IDDEA ;
- ✚ Certificat GEHSE ;
- ✚ Certificats LNE – Domaines A et B ;
- ✚ Certificats de capacité ;
- ✚ Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années ;
- ✚ Modèle de Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de la Qualité (SOPAQ) ;
- ✚ Modèle de Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de l'Environnement (SOPAE) ;
- ✚ Note indiquant les systèmes qui permettent de contrôler la partie sous-traitée.

Les login et mot de passe requis pour accéder au serveur FTP mis en place par IDDEA sont les suivants :

- ✚ LOGIN : ADM_IDDEA
- ✚ MOT DE PASSE : ADM_IDDEA

4.2. Carte d'identité d'IDDEA

Activité : ingénierie de l'environnement
Implantations : Olivet (45) – siège social, Palaiseau (91), Rouen (76), Nantes (44)
Effectif : 28 dont 24 ingénieurs et techniciens
Directeur Général : Stéphane SABATIER
SIRET : 500 212 659 00063 – APE : 7112 B
RCS : 500 212 659
SAS au capital : 37 000 euros
C.A. 2014 : 4 150 K€
Web : iddea-ingenierie.fr
Affiliation au groupe JEI (240 personnes)

4.3. Assurances et garanties

IDDEA est assurée pour les prestations qu'elle réalise, auprès de la société AXA, au travers des trois contrats d'assurance suivants :

- ✚ Garantie de responsabilité civile, atteintes à l'environnement. Contrat AXA 2715548804
- ✚ Responsabilité civile décennale pour travaux de construction. Contrat AXA 4049701904
- ✚ Multi-garanties Technicien de Construction. Contrat AXA 2682900304

VILLE DE NOGENT-LE-ROTROU

Etude hydrogéologique de justification de l'acquisition des parcelles du PPRA du Captage des Sources de l'Arcisses – Brunelles (28)

Le détail de ces contrats et notamment les montants couverts sont disponibles sur le serveur externe FTP <http://217.109.28.1089:450/quix/> ou <ftp://217.109.28.189>, via les login et mot de passe indiqués au paragraphe 4.1.

A ce titre, IDDEA s'engage à ce que ces montants soient suffisants eu égard aux risques liés à la prestation.

4.4. Références et certificats de capacité

Une liste complète des nos références et certificats de capacité est disponible sur le serveur externe FTP <http://217.109.28.1089:450/quix/> ou <ftp://217.109.28.189>, via les login et mot de passe indiqués au paragraphe 4.1.

5. OFFRE FINANCIERE

5.1. Prix

Prestation	Unité	Qté	Prix unitaire (€ HT)	Prix total (€ HT)
Elaboration et remise du dossier d'étude d'impact du captage des sources d'Arcisses	Forfait	1	5 700,00	5 700,00
Mise à jour du dossier de DUP pour les Sources de l'Arcisses	Forfait	1	950,00	950,00
Réunion supplémentaire	Forfait	1	475,00	pm
Elaboration d'un Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de la Qualité (SOPAQ)	Forfait	pm	500,00	pm
Elaboration d'un Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de l'Environnement (SOPAE)	Forfait	pm	500,00	pm
TOTAL HT en €				6 650,00

Notre prestation inclut des prix forfaitaires et des prix unitaires. La facturation sera basée sur les quantités réellement exécutées.

5.2. Conditions de règlement

Nos prestations sont payables selon les échéances et modalités suivantes :

↳ le solde à la remise du rapport de synthèse, payable à 30 jours.

5.3. Nature des prix - validité

Nos prix sont valables pour une durée de 3 mois. A l'issue ils seront réévalués.

Stéphane SABATIER
Directeur Général d'IDDEA

BON POUR ACCORD

Nom du client :

Adresse de facturation :

Signature
Précédée de la mention manuscrite
« Bon pour accord »

Cachet de l'entreprise et N° SIRET :

A, le

ANNEXE 1 : CV DE L'EQUIPE DE PROJET

Stéphane SABATIER

Directeur IDDEA

Ingénieur Hydrogéologue – Environnement

42 ans – 16 années d'expérience professionnelle

SYNTHESE DES COMPETENCES

- Maîtrise d'œuvre de projets de requalification de sites industriels et de décharges.
- Conception, montage et conduite d'opérations de dépollution.
- Assistance aux industriels à la négociation avec les administrations et acteurs privés lors de cessions acquisitions de sites et lors de cessations d'activités.
- Expertises sur forages, hydrogéologie (remonté de nappe, glissement de terrain, etc.), sites et sols pollués.
- Géologie des aquifères et hydrogéologie des nappes souterraines, application à la prospection, l'exploitation, la protection et la gestion de la ressource en eau.
- Maîtrise d'œuvre de travaux de forages (nappes superficielles, nappes profondes), pour l'alimentation en eau, recherche et exploitation. Suivi technique.
- Conception et management de projets dans les domaines de l'eau, des pollutions, de l'environnement.
- Création d'entreprise management et développement de BE.

PRINCIPALES EXPERIENCES

- **Elaboration d'un programme d'exploration, de caractérisation et de mise en valeur de nouvelles ressources en eaux souterraines pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres (100 000 habitants) - 1996-2006.** Etudes hydrogéologiques locales, caractérisation qualitative et quantitative de l'aquifère de la craie, modélisation, implantation et suivi des réalisations de forages d'essais, assistance à maîtrise d'ouvrage (technique et administrative) et maîtrise d'œuvre pour l'implantation et réalisation de nouveaux forages d'exploitation.
- **Protection de la ressource : caractérisation d'aquifères karstiques par multitraçage (conception et réalisation) - 1998-1999 :** pour le compte du CG 61, DDAF 76, syndicats d'AEP, CG 27.
- **Etudes hydrogéologiques et environnementales préalables à la protection des captages d'eaux potables, documents d'incidences - 1997-2011 :** Nogent le Rotrou (28), Centre Hospitalier de Poitiers, Société Hydrominérale de la Roche Posay (86), etc. **Etudes intégrées de Bassins versants** (hydrogéologie, hydrologie de surface, environnement, etc.), SIAEP en Normandie et en Région Centre.
- **Conception et réalisation de programmes de recherches de nouvelles ressources en eaux potables - 1996-2004 :** au travers d'études régionales, synthèses hydrogéologiques, analyses structurales et sondages de reconnaissances pour le compte du CG 28, de collectivités.

- **Conception de forages (jusqu'à 250 m), de programmes de développement et de pompages (incluant interprétations)** - 1996-2011 : en Normandie, Région Centre, Poitou Limousin, pour le compte des CG 28, CG 79, différents industriels, etc.
- **Recherche en eau par méthodes classiques et par Résonance Magnétique Protonique (participation au développement et validation de la méthode RMP en Région Centre)**. Application commerciale auprès des collectivités, et de particuliers (irrigation) - 1999-2006.
- **Conception et montage d'opérations globales de réhabilitation de sites industriels** - 2004-2008 : prise en charge d'une requalification globale d'un site industriel pollué pour un usage commercial, avec un engagement de résultats (montant de l'opération : 1,15 M€).
- **Réalisation et management d'opérations de gestion de sites potentiellement pollués** - 1999-2013 : dans le cadre de cessions acquisitions, reconversion, notamment, pour le compte de nombreux industriels et aménageurs (PSA, Normandie Aménagement, PFIZER, PHILIPS, Groupe CARREFOUR, SNCF, RECKITT BENCKISER, METALLOR, SCR, etc.), conception, mise en place et exploitation de nombreux réseaux de surveillance de la qualité des eaux souterraines.
- **Diagnostics, schémas conceptuels, Plan de gestion, conception et maîtrise d'œuvre de dépollution d'anciens sites de stockages d'hydrocarbures** - 2007-2009 : pour le compte de la DGAC sur deux anciennes bases de l'OTAN, (coût des travaux >1 M€).
- **Expertise et assistance pour l'optimisation du chantier de dépollution de l'axe littoral de Marseille, la Joliette (CAMPENON BERNARD)** - 2008-2009 : Caractérisation des matériaux, démonstration de l'origine naturelle des sulfates par des études géochimiques fines (paramètre limitant par rapport à l'arrêté du 15/03/06), développement d'un argumentaire scientifique, technique et réglementaire pour une évacuation en ISDI. Validation de notre approche par l'administration aboutissant au déclassement de 80 000 m³ de matériaux.
- **Dépollution de sites industriels et stations services** - 2001-2013 : diagnostics, conception des protocoles de dépollutions et maîtrise d'œuvre des travaux (excavation, traitement in situ sol et eau, EMP, confinement), en Régions Centre, Auvergne et sur l'Ile de la Réunion, etc. (COVED, FAPEC, TOTAL, PSA, NEXITY, KAUFMAN&BROAD, CARREFOUR, RECKITT BENCKISER, Groupe BOURBON, Groupe QUARTIER FRANÇAIS, BORG WARNER, etc.).
- **Communication, formations** : interventions à différents colloques : IGE en 2001 sur l'eau dans le milieu industriel. Formation sur les « sites et sols pollués » dans plusieurs CCI en Région Centre (2006 à 2013), EFE, Ecole Supérieure d'Application du Génie en 2002-2003, Chambre des Notaires de la Vienne (2003), Colloque Européen « Atlantic Event » à Nantes sur la requalification d'anciens sites industriels (2006). Colloque national de l'ADEME (2006). 7^e journée du Développement Durable (2010), ENVIRORISK (2010), NEXITY (2012)
- **Gestion d'entreprise** : création, direction, management et développement d'IDDEA, créée en 2007. IDDEA, en 2012, c'est un exercice en croissance et positif comme depuis sa création, 25 personnes, 3 implantations, plus de 4 000 000 € de CA. Croissance de 33 % cette dernière année et 27% et 20 % entre 2009 et 2011. Reconnue par de nombreux clients publics et industriels (NEXITY, TOTAL, RETIA, L'ARMEE, l'EPAD, RATP, PSA, DGAC, Ville de PARIS, CODAH, PACIFICA, etc...).

CARRIERE PROFESSIONNELLE

IDDEA

Depuis septembre 2007 Directeur Général Adjoint au sein du groupe JEI et directeur d'IDDEA (fondateur de la société)

ANTEA

Janvier à septembre 2007	Agence Paris Centre Nord Responsable Développement Responsable Environnement Sites et Sols Pollués
2004-2006	Adjoint au Directeur et Responsable Commercial de l'Agence Centre Poitou Limousin
2001-2002	Adjoint au Directeur et Responsable de Production de l'Agence Centre Poitou Limousin
1999-2003	Responsable de projet hydrogéologue environnementaliste à l'Agence Centre Poitou Limousin
1997	Ingénieur stagiaire hydrogéologue environnement à l'Agence Normandie

GAUDRIOT

1998-1999	Ingénieur d'Etude puis Responsable de Projet à l'Agence de Chartres OYO-RGS devenu GAUDRIOT en 1999
-----------	---

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARTRES

1995-1996	Hydrogéologue détaché du Service National
-----------	---

FORMATION

1997	D.E.S.S. « Environnement, sols, eaux continentales et marines » Université Caen Rouen (second de promotion)
1995	Maîtrise de géologie fondamentale et appliquée – option hydrogéologie – Université de Caen

AUTRES EXPERIENCES

Depuis 2002	Chargé de cours à l'Université d'Orléans en MASTER PRO 2 ^{ème} année « Combustion, Pollutions et Risques Environnementaux » et à l'ENSTA (Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées), interventions ponctuelles (conférences) à l'université de Paris Sud, dans le domaine des sites et sols pollués et de l'hydrogéologie.
-------------	--

ETAT CIVIL

Né le 29 mars 1971 à Nogent le Rotrou (Eure et Loir)
Nationalité française – Marié, 2 enfants

Bastien DÈCLE

Ingénieur de projets

Ingénieur hydrogéologue en sites et sols pollués

27 ans

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

IDDEA

Novembre 2009 Ingénieur de projets Eau et Environnement

Maîtrises d'œuvre :

Réhabilitation d'anciens sites industriels, démantèlement et dépollution de stations service
Réalisation de forages d'AEP

Diagnostiques de pollution et études historiques et documentaires, Plans de gestion :

Anciens dépôts pétroliers ;
Anciens sites industriels : usine de fabrication de cyanures alcalins, usines de traitement de métaux, etc.
Diagnostiques environnementaux pour de grandes sociétés de promotion immobilières.

Etudes hydrogéologiques :

Etudes hydrogéologiques détaillées
Dossier de DUP de périmètre de protection de captages

ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTREAL

2009 – 6 mois

Stage de fin d'étude sous la tutelle de Robert P. Chapuis

- Suivi de contamination de nappe par des chlorures dans la région de Montréal,
- Cartographie hydrogéologique d'un site de stockage de résidus miniers en Abitibi.

BRGM, Picardie

2008 – 2 mois

Stage de fin d'année ayant pour objet la cartographie de l'aléa retrait et gonflement des formations argileuses.

Stage de terrain

Juin 2008

Stage de terrain de pédologie et étude d'un bassin versant dans les Vosges (88).

Stage de terrain

Juin 2007

Stage de terrain de cartographie dans les Alpes-Maritimes (06)

FORMATION

2009

Diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy.

Février 2009

Projet de 3^{ème} année : « Etude de faisabilité de l'amélioration du champ captant de Roville-devant-Vayon ».

Mai 2008

Projet de 2^{ème} année : « Modélisation environnementale avec le logiciel gOcad ».

2004/2006

Classes préparatoires aux Grandes Ecoles : Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre (BCPST-Véto), Lycée L. Thuillier, Amiens (80).

2004

Baccalauréat Scientifique, SVT, Lycée M. Michelis, Amiens (80)

AUTRES EXPERIENCES

Langues

Anglais : Certificat du TOEIC (score 790 soit niveau B2).

Bureautique

Office.

Programmation

Dev C++, Mathematica, Matlab

Modélisation géologique

GMS, gOcad

Système d'information

Géographique

Mapinfo

Divers

Titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours)

Loisirs

Randonnée, sports nautiques, voile

ANNEXE 2 : CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE du Groupe JEI INGENIERIE

Les parties désignées, ci-après, sont le Client (Société, Organisme, Collectivité, Particulier passant commande) et la Société (Société du Groupe JEI Ingénierie attributaire de la commande)

1. GENERALITES

L'ensemble de nos prestations de services et de nos ventes est soumis aux conditions générales ci-après nonobstant tout document contraire émanant du Client, sauf accord exprès, écrit et signé par les deux parties. Tout contrat implique, pour le Client, l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales et des conditions particulières dont le Client reconnaît avoir pris connaissance, et quelles que soient les clauses pouvant figurer sur ses propres documents.

Dans le cadre de marchés de sous-traitance, l'ensemble de nos prestations et de nos ventes est soumis conventionnellement aux dispositions de la loi n° 75-1334 du 31/12/75.

2. PRIX

Tous nos prix sont établis hors taxes ; ils sont majorés des taxes en vigueur, à la charge du Client. La TVA est acquittée sur les encaissements.

Les prix s'entendent sur la base des taxes et des droits de douane connus à la date d'établissement de la proposition. Toutes modifications éventuelles du montant de ces taxes et droits entraînent une révision des prix.

Le prix convenu pour la réalisation de prestations est basé sur les informations remises par le Client au moment de l'offre. Toute modification de ces informations, ainsi que toute demande complémentaire du Client pourra entraîner un supplément de prix.

Si le contrat est traité à prix ferme, et si des prestations sont réalisées avec retard par rapport aux délais prévus au contrat, par des causes non imputables à la Société, le montant de chaque partie concernée sera révisé, selon l'index Ingénierie. La valeur de départ sera celle du mois de l'offre et celle de révision sera celle du mois de réalisation de la partie concernée.

Sauf indications contraires, nos devis ne nous engageant que pendant la période de deux mois qui suit la date de leur établissement. Dans le cas de devis à prix forfaitaire, les prix unitaires et les quantités sont forfaitaires, nos prestations et fournitures étant expressément limitées aux quantités prévues au devis ; dans le cas de devis quantitatif estimatif, seuls les prix unitaires sont forfaitaires, la facturation étant établie sur la base des quantités d'essais ou d'opérations effectivement réalisées et des matériels ou matières réellement fournis.

3. PAIEMENT

3.1-Conditions de règlement

Les acomptes versés par le Client ne constituent pas des arrhes dont l'abandon l'autoriserait à se dégager du contrat en vertu des dispositions de l'art. 1590 du Code Civil. Toutefois, en cas de rupture unilatérale par le Client, ces acomptes restent acquis à la Société à titre d'indemnité sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Les acomptes sont payables immédiatement le jour de la signature du contrat ou de la commande. Les factures intermédiaires et finales sont payables à 30 jours, date d'émission.

Les règlements s'effectuent par chèque bancaire ou postal adressé à la Société, par virement ou LCR.

Aucune facturation ne pourra être contestée passée le délai de 30 jours après son émission.

En cas de litige, la partie de la facture non contestée est payée à la date d'échéance prévue. Le règlement des sommes exigibles est effectué net de toute retenue, déduction, charge ou commission. En aucun cas il ne peut être pratiqué de retenue sur le montant de nos factures. Les pénalités ainsi que les dommages et intérêts éventuellement dus au Client lui seront réglés séparément.

3.2-Non-respect des échéances

A défaut de paiement de l'une des factures par le Client, à l'échéance convenue :

- l'ensemble des factures émises sur ce Client deviennent immédiatement exigibles, majorées de tous frais de recouvrement avec un minimum de 800 €HT, et ce, même si elles ont donné lieu à des traites ou si elles résultent de l'exécution de contrats différents. De plus, la Société peut résilier les marchés et commandes en cours par simple lettre recommandée avec accusé de réception.
- le Client sera redevable, à titre de clause pénale et pour l'application de la loi n° 92-1442 du 31/12/92 modifiée, d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes restants dues, d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur plus 1.5 points au jour du règlement, majoré d'un point.

En outre, dans le cadre de marchés de sous-traitance, et en cas de non-respect par l'Entrepreneur principal (le Client), des dispositions d'ordre public de la loi n° 75-1334 du 31/12/75, la Société se réserve de plein droit la possibilité d'invoquer la déchéance du terme pour les factures émises sur le Client.

4. TRAVAUX SUR SITE

• Accès

Le terrain est supposé libre d'occupation. Le Client fait sienne toute demande d'autorisation des conditions d'accès et d'occupation des lieux de chantier.

• Repérage des canalisations, câbles et ouvrages souterrains :

Pour une intervention sur un terrain privé, le Client fournit les plans des réseaux et ouvrages souterrains et en assure un repérage précis. Il désigne un Responsable chargé d'accompagner les agents de la Société et de donner toutes consignes utiles de nature à éviter les accidents de chantier.

Pour une intervention sur le domaine public, le Client établit les Demandes de Renseignements (DR) et en fournit les réponses à la Société afin qu'elle établisse les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

• Information sur les risques

Le Client informe la Société de tous les risques spécifiques au site d'étude et susceptibles d'être source d'accidents ou pouvant conduire la Société dans l'exercice normal de son travail à commettre un dommage matériel ou immatériel.

La responsabilité de la Société ne saurait être recherchée dans le cas où une erreur de plan, ou la non communication d'une information aurait permis d'éviter un accident ou un dommage matériel ou immatériel.

5. LIMITES DE VALIDITE DES PRESTATIONS

Les méthodes employées pour réaliser les prestations sont spécifiquement adaptées aux besoins et objectifs exprimés par le Client au moment de l'offre. En conséquence, les informations, les résultats, les interprétations et recommandations issues des prestations de la Société ne sont utilisables que dans les limites suivantes :

- Elles ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles prévues par le contrat,

- Les informations acquises par sondages (géologie, caractéristiques mécaniques, concentrations en polluants, etc...), reflètent les paramètres considérés au point d'échantillonnage. Les interprétations, interpolations et extrapolations réalisées relèvent du savoir-faire de nos spécialistes pour apporter une réponse strictement adaptée aux besoins exprimés par le Client dans le cadre du contrat,
- Elles ne sont valables qu'à la date de réalisation des prestations et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées dans le temps, sous l'influence de facteurs naturels (météorologie, marées, hydraulique), anthropiques (modification de l'environnement), réglementaires (évolution des lois, règlements et critères) ou de l'amélioration des connaissances techniques.

La Société décline toute responsabilité hors du cadre de ces limites d'utilisation.

6. TRANSFERT DE PROPRIETE

Les obligations contractuelles réciproques sont remplies dès lors que les résultats ont été communiqués au Client (ou que le matériel lui a été livré) et que le Client a versé intégralement le prix des prestations (ou des fournitures).

De convention expresse, les résultats d'essais, d'études ou de contrôles restent la propriété de la Société tant que le Client n'a pas payé le prix convenu. Le défaut de paiement interdit tout transfert de propriété à des Tiers et, à partir de la date d'échéance, rend abusive toute exploitation technique ou commerciale, qu'elle soit le fait du Client ou de Tiers.

Les chèques, LCR ou tous titres créant une obligation de payer ne sont considérés comme des paiements qu'à dater de leur encaissement définitif ; jusque là, la clause de réserve de propriété conserve son plein effet.

En cas de fourniture de matériel, celui-ci reste la propriété exclusive de la Société, quel que soit le détenteur, jusqu'à l'accomplissement du règlement de la facture par le Client (loi 80 395 du 12/05/1980).

Le Client supportera tous les risques que pourraient subir ou occasionner ces biens après leur livraison et prendra toutes dispositions pour préserver le droit de propriété de la Société. Il s'engage, dès la conclusion de la vente, à avoir souscrit les polices d'assurances nécessaires à cette préservation.

La revendication par la Société des résultats et des biens relatifs à une prestation impayée entraînera, de plein droit, la résiliation du contrat ; tous les frais de reprise tels que notamment frais de retour, de remise en état, seront supportés par le Client, sans préjudice des réclamations qui pourraient être engagées par la Société.

7. RESPONSABILITE

Responsabilité Civile

Les conséquences pécuniaires concernant tous les dommages causés aux Tiers à l'occasion de l'exécution des prestations effectuées dans le cadre du contrat seront supportées par la Société au titre de la Responsabilité Civile, en vertu des articles 1382 et suivants du Code Civil.

Dommmages à l'ouvrage

En cas de construction d'ouvrage et si sa responsabilité est engagée, les conséquences pécuniaires des dommages matériels à l'ouvrage, notamment lorsque les articles 1792 et 2270 du Code Civil lui sont applicables, seront supportés par la Société, sans pour autant que son engagement ne dépasse le montant de sa rémunération.

Autres dommages

Chaque partie sera responsable de son personnel, de ses biens, meubles et immeubles, ainsi que de toutes les conséquences dommageables imputables à ses missions. En cas de défaut résultant d'une faute ou d'une erreur ou d'une insuffisance de la Société, celle-ci supporterait la charge des études modificatives et des corrections à apporter aux plans et documents techniques établis, dans la limite du montant de sa rémunération.

Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Société ne saurait être recherchée :

- Pour des dommages résultants d'erreurs provenant de documents remis par le Client, sous sa responsabilité, ou provenant d'un choix de Fournisseurs ou Sous-traitants, ayant fait l'objet de réserves de la part de la Société,
- Pour tous dommages résultants d'une utilisation abusive des données, résultats et recommandations des prestations,
- Pour tous dommages immatériels directs ou indirects du fait de l'exécution de ses prestations tels que perte de change, perte de production, perte de bénéfice, privation de jouissance, immobilisation frais supplémentaires ou préjudice moral,
- Pour des éventuels dommages qui pourraient résulter de causes non connues ou signalées au moment de l'intervention comme une pollution éventuelle du site, telle que libération de polluant, émanation de fluides gazeux ou liquide lors de travaux de sondage et/ou excavation ou autres.....
- Pour tout retard ou inexécution provenant de force majeure ou d'empêchements graves.

En conséquence, le Client renonce et/ou s'engage à faire renoncer à tous recours contre la Société et/ou ses personnels et à les garantir contre toute action ou réclamation qui pourrait être dirigée contre eux à ces titres.

De plus, la responsabilité de la Société ne saurait être recherchée hors des limites des risques couverts par nos polices d'assurances dont le Client reconnaît avoir pris connaissance avant signature.

8. ASSURANCES

Chaque partie souscrit les assurances nécessaires à la garantie des conséquences pécuniaires découlant, de l'exécution du contrat et des responsabilités indiquées ci-dessus, et de l'exercice de l'intégralité de ses activités. Un système d'assurance spécifique, du type « tous risques chantier » peut être mis en place en accord avec les parties, pour certains types d'interventions.

Les équipements nécessaires à la réalisation des prestations, qu'ils soient propriété de la Société ou du Client, seront sous la responsabilité de ce dernier, dès leur arrivée sur site.

Le Client devra justifier de leur couverture par sa police d'assurance. La durée de garantie des équipements étant de 12 mois à compter de leur mise en service, les réclamations éventuelles ne seront prises en compte que si l'installation a été utilisée selon les instructions de la Société.

9. REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à l'exécution et à l'interprétation des résultats du présent contrat ou qui en serait la conséquence, à défaut de solution amiable, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège de la Société et soumis au droit français, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
